ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___N___

g. 196

Copie du mémoire du S.r Chayrou chirurgien major du Régiment de Neustrie.

Avant que la Cour eut préscrit aux États majors des corps la formule du traitement des gales et Gonorrhées, le Chirurgien major du Régiment de Neustrie prévenu du nombre des galeux repandus dans les compagnies, avoit fait ses arrangemens pour les traiter selon la méthode qu'une expérience de quinze ans lui a demontré la plus économique, la plus sure et la plus facile.

Il ne blame point du tout celle qu'il a plu à la Cour de lui envoyer, mais comme il ne seroit pas possible de s'y conformer subito, comme elle exige des dispositions préparatoires ou que la saison interdit, telles que la Collection des plantes nécessaires, ou qui ne peuvent se faire que de longue main, telles que l'approvisionnement, tant des remedes en gros, que des ustenciles indispensables pour la confection la moins dispendieuse des medicamens, il a pour le moment été obligé d'user de sa methode ordinaire laquelle consiste

1.° en une saignée, vomitif, purgatif omis ou repetés selon le besoin.

2.° en une boisson composée de bardane et de patience sauvage; ces racines sont recueillies dans les campagnes ensorte qu'elles ne coutent

ARC 21 d. 1 n° 16

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

presque rien à la Cour.

3.° l'usage interne de l'æthiops minéral dans les gales rebelles.

4.° L'usage externe de l'Eau végéto minérale aiguisée dans le principe de Sel de Cuisine pour favoriser et solliciter la sortie des pustules, et sur la fin du traitement melangée d'eau de vie et d'alun en poudre pour secher ces mêmes pustules. Les galeux s'en lavent deux fois par jour. le Chirurgien major prépare lui même le remede.

Par l'Etat des dépenses cy joint, La Cour pourra s'appercevoir qu'il est difficile d'établir un plan de traitement plus économique que celui que j'expose; j'ose ajouter qu'il est difficile qu'il y en ait un plus sur et par lequel les Soldats soient moins exposés aux risques de la repercussion et aux désordres en tout genre qui peuvent en résulter pour l'economie animale.

Malgré ces avantages, si la Cour juge apropos que j'adopte de préférence la formule qu'elle a désignée; je suis prêt à lui temoigner à cet égard comme à tous les autres mon obeissance et mon dévouement. Fait à Sedan le premier fevrier 1777.

ACADÉMIE [illegible]

5